

J'ÉLIMINE LES EAUX STAGNANTES

JE CHANGE L'EAU 2 FOIS PAR SEMAINE ET VIDE LES COUPELLES

JE COUVRE LES BIDONS D'EAU ET LES BASSINS

JE NETTOIE LES GOUTTIÈRES

JE NE LAISSE PAS STAGNER L'EAU DE PLUIE

COUPEZ L'EAU aux moustiques tigres !

0 5 mm
(très petit !)

Dengue, chikungunya, zika
PROTÉGEONS-NOUS !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau.
C'est là qu'il faut agir...

PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

MOUSTIQUE TIGRE : point de situation dans les Landes

DOSSIER DE PRESSE

Mai 2018

Sommaire

Communiqué de presse	p.3
Mieux connaître le moustique tigre	p.4
Des gestes simples pour se protéger efficacement	p.11
Les acteurs impliqués dans la surveillance renforcée du moustique tigre dans les Landes	p.14
Les maladies : chikungunya, dengue, Zika	p.17
Les supports d'information à diffuser largement	p.18

Contacts presse

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Marie-Claude SAVOYE ☎ 05 47 47 31 45

ars-na-communication@ars.sante.fr

Préfecture des Landes

Sébastien DUGUY ☎ 05 58 06 58 14

sebastien.duguy@landes.gouv.fr

Joëlle MEURISSE ☎ 05 58 06 72 49

joelle.meurisse@landes.gouv.fr

Département des Landes

Mathilde CHARON-BURNEL ☎ 05 58 05 40 32

presse@landes.fr

Surveillance du moustique tigre dans les Landes : les partenaires mobilisés pour la campagne 2018

Le département des Landes est classé au niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika depuis le 20/11/2015. Ce niveau signifie que le moustique *Aedes albopictus* est implanté et actif dans le département. Le moustique tigre peut, dans certaines conditions particulières, être vecteur de ces virus. C'est pourquoi une surveillance renforcée est mise en place du 1^{er} mai au 30 novembre.



L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, Santé publique France et sa cellule d'intervention en région (CIRE), la Préfecture des Landes et le Département des Landes poursuivent conjointement la mise en place d'un plan d'actions spécifique. L'ensemble des actions est coordonné par le Préfet au sein d'une cellule départementale de gestion. Le Département des Landes finance à ce titre 100% de la surveillance du moustique tigre et la lutte contre le risque de dissémination d'arboviroses (telles que décrites dans le Plan national anti-dissémination). Dans le cadre de la surveillance épidémiologique renforcée, l'ARS recense et traite les signalements des cas suspects importés de chikungunya, de dengue et de Zika, les cas probables autochtones et les cas confirmés.

Le plan d'actions détaille l'ensemble des mesures permettant de détecter et suivre l'évolution du moustique, mais aussi de mettre en œuvre de manière rapide et coordonnée des mesures de protection des personnes. Ces mesures font l'objet d'un arrêté préfectoral présenté au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST).

Il comporte :

- **Des opérations d'information/sensibilisation : chacun peut, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, participer à la lutte contre la prolifération des moustiques.** En particulier, il est vivement recommandé de supprimer les eaux stagnantes qui favorisent la reproduction du moustique, à l'intérieur et surtout autour de son domicile (soucoupes des pots de fleurs, vases, pieds de parasol, gouttières mal entretenues, pneus usagés, récupérateurs d'eaux pluviales, etc.).
- **La mise en place d'une veille citoyenne :** chaque personne peut signaler la présence du moustique tigre sur www.signalement-moustique.fr.
- **Une surveillance entomologique (surveillance des populations de moustiques)** par le déploiement de pièges pondoirs permettant de surveiller la progression géographique du moustique dans le département.
- **Une surveillance épidémiologique (surveillance des cas humains)** renforcée et une organisation du signalement des cas suspects importés de chikungunya, de dengue et de Zika, cas probables autochtones et cas confirmés, en lien avec les professionnels de santé.
- **La vérification de la présence de moustique tigre autour des cas signalés** par l'ARS, par le Département **et en cas de besoin des opérations de traitements insecticides à visée préventive d'épidémie.**

Ce dispositif de surveillance et de signalement a pour but, après confirmation de la présence du moustique tigre dans les lieux fréquentés par le malade durant la période de virémie (période où le malade peut potentiellement infecter le moustique en cas de piqûre), de **mettre en place rapidement des mesures de lutte contre les moustiques (suppression des eaux stagnantes, traitement de désinsectisation...)** pour éviter la transmission locale des virus.

Mieux connaître le moustique tigre

Source : www.signalement-moustique.fr (site du Ministère de la santé)

**Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique,
tout moustique n'est pas un moustique tigre.**

Comment reconnaître le moustique tigre ?

- Il est très petit (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure.
- Son corps et ses pattes sont zébrés noir et blanc
- Sa piqûre est douloureuse
- Il pique durant la journée (ce n'est pas lui qui empêche de dormir)

Ces caractéristiques permettent de ne pas le confondre avec d'autres espèces de moustiques locaux plus ou moins zébrés.

Le moustique tigre est également appelé *Aedes albopictus* et peut, dans certaines conditions bien particulières, transmettre la dengue, le chikungunya ou le Zika.

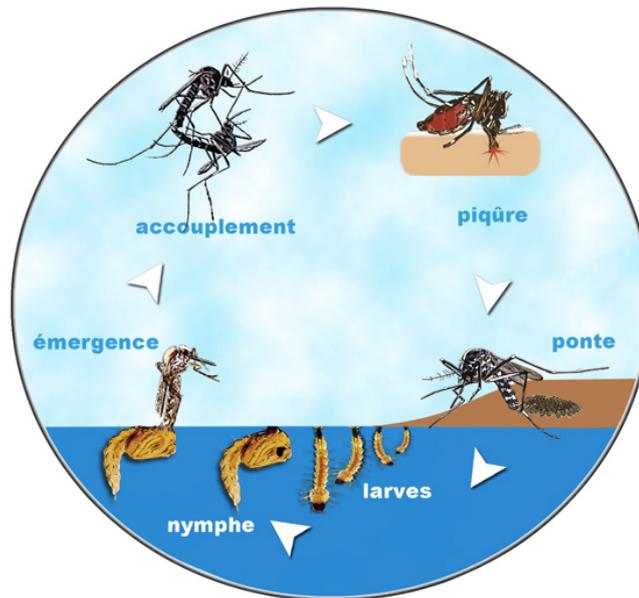
Voici une série de photos du moustique tigre afin de vous aider à l'identifier.



MODE DE VIE

Cycle de vie:

La vie d'un moustique se déroule sous quatre formes distinctes : l'œuf, la larve, la nymphe et l'adulte.



La première phase de la vie du moustique se déroule en milieu aquatique (stades œuf, larve et nymphe). Seul le stade adulte se déroule en milieu aérien. **Les larves de moustique ont besoin d'eau stagnante pour se développer.**

Le moustique tigre est actif de mai à novembre. En période hivernale, il entre en période de diapause (forme de vie ralentie). Les adultes meurent et les œufs pondus à l'automne éclosent au printemps suivant après une remise en eau (après les premières pluies printanières).

Le moustique tigre est une **espèce particulièrement nuisante**, agressive envers l'Homme, qui **pique dans la journée**, principalement à l'aube et au crépuscule, le plus souvent à l'extérieur.

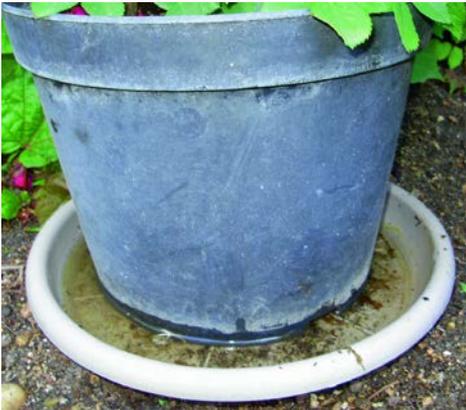
Gîtes de développement :

Le moustique s'adapte rapidement dans un très large éventail d'habitats.

L'espèce est **adaptée à l'environnement humain et se développe préférentiellement dans des environnements péri-urbains, ainsi que dans des zones urbaines très denses.**

Aedes albopictus a colonisé toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels ainsi que d'éléments du bâti disponibles en milieu urbain (vases, pots, fûts, bidons, bondes, rigoles, avaloirs pluviaux, gouttières, terrasses sur plots...).

Exemples de lieux de reproduction des moustique tigre :



AIRE DE REPARTITION

Modes de dispersion :

Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre s'est adapté à divers environnements, et notamment au milieu urbain, en colonisant une multitude de récipients dans lesquels il pond ses œufs.

Grâce au commerce international et notamment à celui des pneus usagés, *Aedes albopictus* a progressivement été introduit sur les cinq continents ces trente dernières années.

L'espèce est aujourd'hui implantée dans plus de 80 pays d'Asie, de l'Océan Indien, du Pacifique, d'Afrique, du bassin méditerranéen et des Amériques. Cette expansion fulgurante lui vaut d'être classé parmi les dix espèces les plus invasives au monde.

Aire de répartition en France :

Détectée en Italie dans les années 90, l'espèce est surveillée en France métropolitaine depuis les années 2000 avec pour principal outil de surveillance entomologique le piège pondoir.

Initialement, les zones surveillées étaient des sociétés importatrices de pneus usagés depuis des zones où *Aedes albopictus* était présent, ainsi que la frontière franco-italienne. Parallèlement à des introductions, détectées puis contrôlées, chez certains importateurs de pneus dans le nord de la France, l'implantation définitive d'une population d'*Aedes albopictus* a été mise en évidence pour la première fois dans le Sud-Est de la France en 2004, à Menton.

La surveillance s'est ensuite amplifiée et a permis de suivre sa progression. Ainsi, depuis 2004, le moustique tigre, *Aedes albopictus*, n'a cessé de progresser sur le territoire.

En début d'année 2018, l'espèce est implantée dans des communes de 42 départements de France métropolitaine. Des interceptions (identification de la présence et contrôle) sont également régulièrement réalisées à d'autres points du territoire.

Situation chronologique de l'implantation d'*Aedes albopictus* dans les Landes

Des œufs de moustique tigre sont décelés, pour la première fois, en août 2014, sur l'aire de repos de Saugnac-et-Muret, dans le cadre du dispositif national de surveillance entomologique déployé dans les départements non colonisés. Par la suite, le suivi des différents pièges n'a pas révélé d'autres traces de sa présence en 2014.

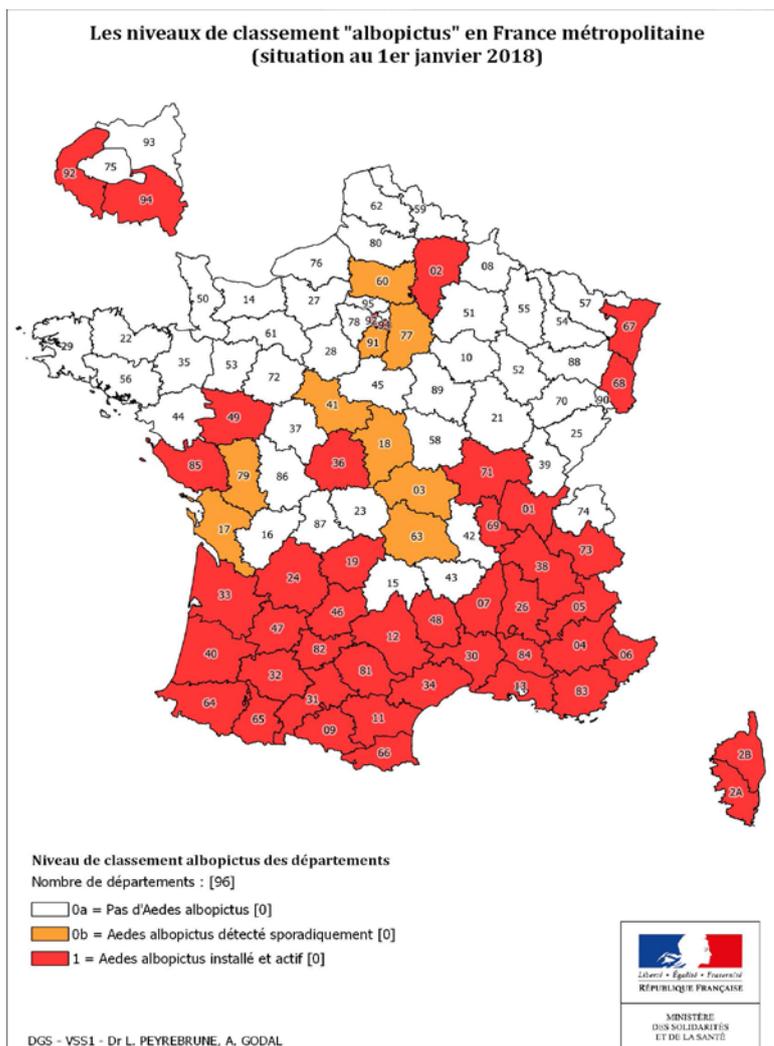
L'implantation irréversible du moustique tigre est constatée en 2015, sur les communes de Dax, Narrosse, Hagetmau, et Bougue, grâce au dispositif national de veille citoyenne (www.signalement-moustique.fr) et au renforcement de la surveillance entomologique sur ces communes.

Le département est classé **en niveau 1** du plan national de lutte, le 20 novembre 2015 par arrêté interministériel. Avec ce changement de niveau, la surveillance entomologique et la lutte contre le moustique tigre passent sous la compétence du Département.

En 2016, le moustique tigre a poursuivi sa progression et est considéré être implanté dans 2 nouvelles communes : Mont-de-Marsan et Capbreton.

En 2017, il est considéré implanté et actif dans 11 nouvelles communes landaises, soit dans 17 communes au total.

Implantation du moustique tigre en France Métropolitaine :



Source : Ministère de la Santé

Au cours de l'année 2017, 9 départements supplémentaires sont passés en niveau 1 : la Corrèze, les Hauts-de-Seine, l'Indre, l'Aisne, les Hautes-Pyrénées, l'Ariège, le Maine-et-Loire, la Lozère, les Hautes-Alpes.

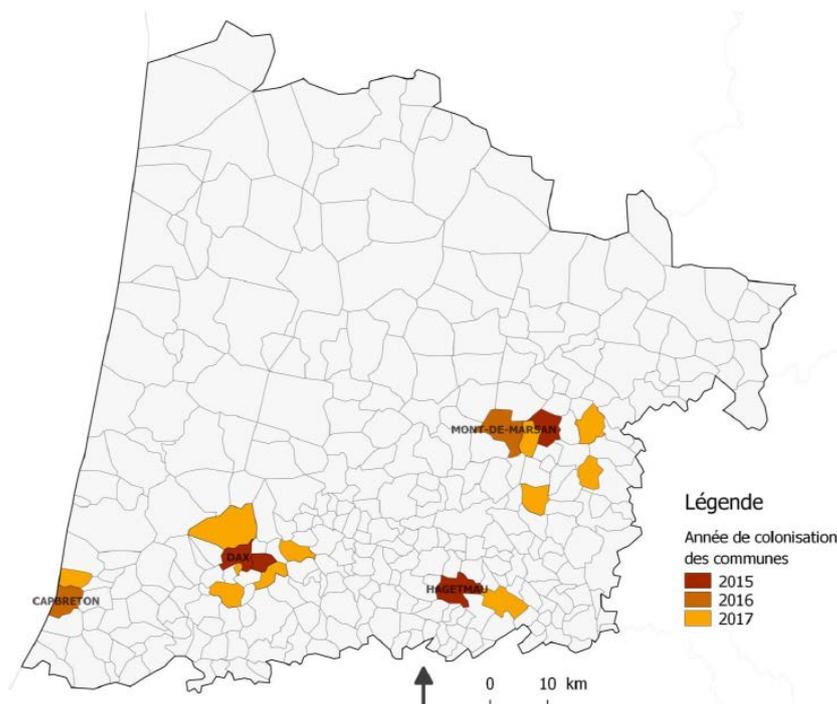
Il a été, également, détecté sporadiquement dans 16 autres départements où il n'est pas considéré comme définitivement implanté.

42 départements sont désormais considérés colonisés début 2018

Evolution de l'implantation du moustique tigre dans les Landes :

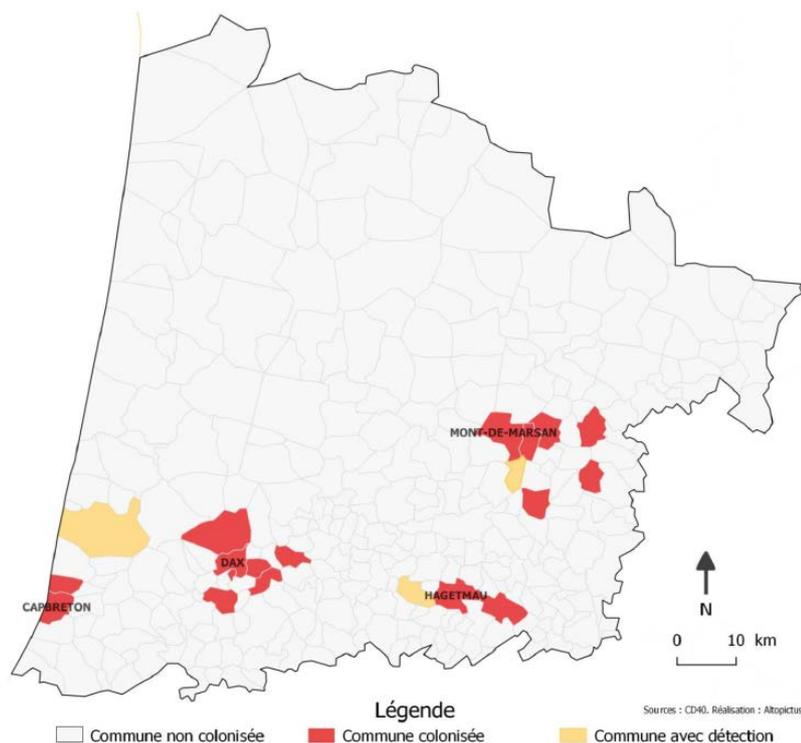
Les zones colonisées sont situées dans la partie sud du département, autour des pôles les plus denses : Dax, Mont-de-Marsan, ainsi que sur la côte au niveau de Capbreton et autour d'Hagetmau.

Aedes albopictus est considéré comme implanté et actif depuis 2015 dans les Landes. Son aire d'implantation progresse et atteint 17 communes fin 2017.



Source : bilan 2017 de la surveillance entomologique du moustique tigre dans les Landes (CD40/ Altopictus pour la réalisation)

Détection et colonisation par *Aedes albopictus* dans le département des Landes



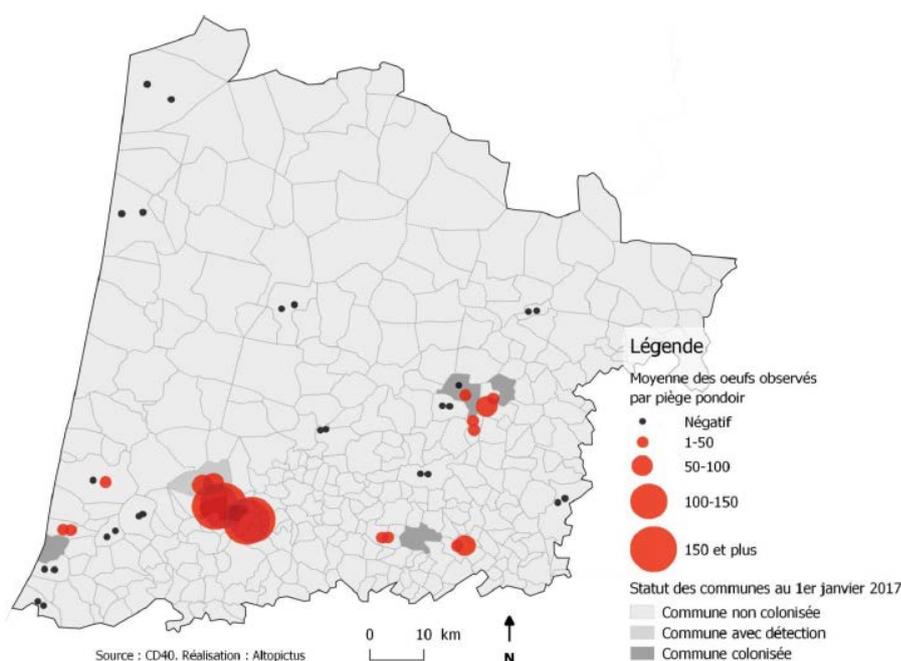
Communes colonisées

ANNÉE	COMMUNE
2015	BOUGUE
2015	DAX
2015	HAGETMAU
2015	NARROSSE
2016	CAPBRETON
2016	MONT-DE-MARSAN
2017	GRENADE-SUR-L'ADOUR
2017	HEUGAS
2017	HINX
2017	MAZEROLLES
2017	SAINT-GEIN
2017	SAINT-PAUL-LES-DAX
2017	SAMADET
2017	SAUGNAC-ET-CAMBRAN
2017	SEYRESSE
2017	SOORTS-HOSSEGOR
2017	VILLENEUVE-DE-MARSAN

Source : bilan 2017 de la surveillance entomologique du moustique tigre dans les Landes (CD40/ Altopictus pour la réalisation)

Outre les 17 communes colonisées, des œufs de moustique tigre ont, également, été décelés dans 3 autres communes lors de relevés de pièges pondoirs (Soustons, Bretagne-de-Marsan et Saint-Cricq-Chalosse). Elles ne sont pas classées comme colonisées pour l'instant (relevés de pièges pondoirs inférieurs à 3 fois dans l'année 2017).

Répartition des pièges pondoirs en 2017 et moyennes d'observation des œufs d'*Aedes albopictus*



Source : bilan 2017 de la surveillance entomologique du moustique tigre dans les Landes (CD40/Altopictus pour la réalisation)

RISQUE SANITAIRE

Le moustique tigre est capable de transmettre à l'homme différents virus : dengue, chikungunya et Zika. Bien que ces maladies sévissent principalement en zones tropicales, la survenue de cas autochtones (contractés sans voyage) en France métropolitaine représente un risque bien réel.

Cas autochtones identifiés en France Métropolitaine :

- 2010 : 2 cas autochtones de dengue (Nice) et 2 cas autochtones de chikungunya (Fréjus).
- 2013 : 1 cas autochtone de dengue dans les Bouches-du-Rhône.
- 2014 : 1 foyer de 11 cas autochtones de chikungunya à Montpellier.
- 2015 : 6 cas autochtones de dengue à Nîmes.
- 2017 : 2 foyers liés de 17 cas autochtones de chikungunya dans le Var.

La voie de contamination est simple : lors d'une piqûre, le moustique prélève le virus sur une personne infectée. Après un délai d'incubation chez le moustique de l'ordre de quelques jours et à l'occasion d'une autre piqûre, le moustique peut transmettre le virus à une personne saine. L'exposition des moustiques tigres présents en France à ces virus est notamment possible lorsque des voyageurs, de retour de territoires où ces maladies sont présentes, c'est-à-dire dans l'ensemble des zones tropicales (Antilles, Amérique du Sud, Asie du Sud-Est, Océan Indien,...) reviennent infectés, introduisent ces virus en métropole et se font piquer par des moustiques tigres locaux.

Attention, Zika se transmet aussi par voie sexuelle.

Dans le cas de Zika, le moustique tigre n'est pas le seul vecteur de la maladie : elle peut se transmettre lors de rapports sexuels. Cette transmission sexuelle peut se produire jusqu'à plusieurs semaines après le début de l'infection.

Il est recommandé aux personnes en retour de voyage dans une zone à risque, même en l'absence de symptômes, **d'utiliser un préservatif lors de rapports sexuels.** Les connaissances actuelles de la transmission du Zika témoignent d'une contamination possible **jusqu'à trois mois après le retour** d'une zone de circulation active du virus.

Le Haut Conseil de la Santé Publique sur la transmission sexuelle du Zika recommande en particulier aux **femmes enceintes, des rapports protégés avec des partenaires de retour de zones de circulation du Zika pendant toute la durée de la grossesse** pour limiter les risques d'infection pouvant mettre en danger l'enfant à naître.

Situation épidémiologique en 2017 (données au 18 janvier 2018) :

En 2017, entre le 1er mai et le 30 novembre, en France métropolitaine, 180 cas ont été confirmés :

- 15 cas de Zika (contre 449 en 2016),
- 137 cas de dengue (contre 167 en 2016),
- 24 cas de chikungunya (contre 18 en 2016),
- 4 flavivirus.

Parmi ces cas, 17 cas autochtones ont été enregistrés dans le Var (épidémie de chikungunya).

Sur la même période, **en Nouvelle-Aquitaine, 22 cas importés ont été confirmés** (contre 90 en 2016) :

- 4 cas de Zika (contre 62 en 2016),
- 16 cas de dengue,
- 1 cas de chikungunya,
- 1 cas de co-infection.

Le nombre de cas importé est toujours fortement corrélé à la situation épidémique dans le monde et peut varier de manière importante d'une année sur l'autre. L'année 2017 a été marquée par la fin (en début d'année) de l'épidémie de Zika qui a sévi toute l'année 2016 au Brésil et dans les départements français d'Amérique, et par l'absence d'épidémie de chikungunya dans ces territoires. En 2018, on observe une augmentation constante du nombre de cas de dengue à la Réunion, depuis le début de l'année (situation épidémique).

Des gestes simples pour se protéger efficacement

Pour éviter la prolifération du moustique dans les zones colonisées

Le risque sanitaire est la transmission de la dengue, du chikungunya ou de Zika. Ce risque est d'autant plus important à prendre en compte qu'il n'existe pas de vaccin contre ces maladies, et que celles-ci peuvent être graves. **Par ailleurs, même en l'absence de circulation virale, l'importante nuisance** occasionnée par ce moustique est également à prendre en compte.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'agir pour limiter la prolifération du moustique tigre. Or, il est établi qu'aucun traitement insecticide ne peut enrayer l'implantation du moustique tigre en raison de son mode de vie en habitat urbain ou péri-urbain et des risques de développement de résistance à ces traitements, qui demeurent, cependant, indispensables pour enrayer une circulation virale locale, le cas échéant.

Aussi, la principale, voire l'unique, modalité de lutte envisageable à grande échelle pour limiter la prolifération ou la présence du moustique tigre, **est la suppression des gîtes larvaires.**

Pour limiter au maximum les risques d'infection, la mobilisation de la population est essentielle. Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à la lutte contre la prolifération des moustiques.

Eviter la prolifération des moustiques potentiellement vecteurs de ces maladies

Se protéger, c'est d'abord **éliminer les gîtes d'accueils potentiels** du moustique, **en priorité les lieux de ponte (les gîtes larvaires), ainsi que les lieux de repos des moustiques adultes, par des moyens mécaniques.** En effet, les produits anti-moustiques ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques.

Le moustique tigre se déplace peu, dans un rayon de 150 m maximum environ. Celui qui nous pique est né chez nous et vit dans notre environnement proche. C'est donc à chacun d'entre nous d'être vigilants pour détruire les larves.

Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner :** petits débris, encombrants, pneus usagés (vous pouvez les remplir de terre si vous ne voulez pas les jeter), déchets verts.
- **Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine,** ou si possible supprimer les soucoupes des pots de fleur, remplacer l'eau des vases par du sable humide.
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées** et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- **Couvrir les réservoirs d'eau** avec un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins.
- **Couvrir les piscines hors d'usage** et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau stagnante (eau de Javel, galet de chlore).

Pour limiter les lieux de repos des moustiques adultes, il faut :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies,
- élaguer les arbres,
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage),
- entretenir votre jardin.

Ces gestes simples réduisent de 80% le risque de présence du moustique à proximité du domicile, et donc de piqûre.

Pourquoi les moustiques aiment-ils vivre près de nos maisons ? Parce qu'ils y trouvent :

- de la nourriture pour le développement de leurs œufs, en nous piquant,
- des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes,
- des lieux de repos à l'ombre des arbres.

Pour signaler la présence du moustique dans les zones non colonisées

Le dispositif de signalement citoyen mis en place grâce au portail de signalement national est simple et efficace. Il permet de déployer des actions de communication autour de la prévention de la prolifération.

Il est donc important que la population signale le plus tôt sa présence via le portail national :

www.signalement-moustique.fr

Pour se protéger en cas de circulation virale sur notre territoire et avant et après un voyage en zone à risque

Se protéger contre les piqûres de moustiques

En premier lieu, lutter contre la prolifération de moustique tigre, en supprimant les gîtes larvaires, permet de limiter l'ampleur d'une éventuelle épidémie.

Toutefois, en situation épidémique dans le département, ou en cas de personnes circulant sur notre territoire ayant contracté ces maladies, ainsi qu'en cas de voyage prévu dans une zone à risque, se protéger contre les piqûres de moustiques est nécessaire pour éviter de contracter ces maladies et de les disséminer.

En cas de retour de voyage d'une zone à risque, il est nécessaire de continuer de se protéger contre les piqûres pendant 10 jours après le retour, même en l'absence de signes cliniques de maladies.

La prévention individuelle passe par l'utilisation de moyens de protection physiques et chimiques.

Pour se protéger des piqûres, il faut :

- **Porter des vêtements longs et protéger les pieds et chevilles**, ce sont des mesures très efficaces pour réduire l'exposition aux piqûres.
L'imprégnation des vêtements par des insecticides renforce cette protection (avantages : persistance du produit, coût et sécurité d'emploi puisque le contact avec la peau est fortement réduit).
- **Utiliser des répulsifs cutanés** (ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer) :
 - à appliquer sur toutes les parties découvertes du corps (à l'exception des muqueuses et des lésions cutanées étendues), visage compris ;
 - durée de la protection entre 6 à 12 heures selon la concentration du produit et de la température extérieure, à renouveler en fonction de la transpiration ou des bains et des douches ;
 - l'utilisation de crèmes solaires diminue l'efficacité de protection des répulsifs et réciproquement ;
 - des précautions d'emploi sont à respecter notamment chez l'enfant et chez la femme enceinte.

L'emploi de moustiquaires de berceau est le moyen prioritaire de protection efficace des jeunes enfants et la protection par le port de vêtements couvrants est particulièrement recommandée.

La liste des répulsifs anti-moustiques est disponible sur www.social-sante.gouv.fr/repulsifs-moustiques

- **Dans l'habitat**, il est possible d'équiper portes et fenêtres de **moustiquaires** afin de réduire la présence de moustiques. Cette barrière physique peut être complétée par le traitement systématique, à l'aide **d'insecticides**, des rideaux de portes, voilages, fenêtres et séparations intérieures ainsi que par l'utilisation de **répulsifs domestiques** comme les diffuseurs électriques. Les **tortillons fumigènes** ne doivent être utilisés qu'à l'extérieur. Ils sont déconseillés en présence de personnes sensibles (personnes souffrant d'asthme,...). Les moustiques n'aimant pas les endroits frais ni les courants d'air, la climatisation et la ventilation sont également de bons moyens de protection individuelle.

L'*Aedes* a une activité principalement diurne avec une recrudescence d'activité le matin et en fin de journée.
C'est donc dans la journée qu'il faut se protéger.

Aucune mesure n'est efficace à 100% et c'est la somme de mesures individuelles et collectives qui permet de faire diminuer la transmission.

Pour plus d'informations, vous pouvez demander conseil à votre pharmacien ou à votre médecin.

Eviter les piqûres de moustiques, c'est protéger notre santé et celle de notre entourage

Les acteurs impliqués dans la surveillance renforcée du moustique tigre dans les Landes

L'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine, Santé publique France et sa cellule d'intervention en région (CIRE), la Préfecture des Landes, le Département des Landes, les communes et les professionnels de santé du département se mobilisent pour lutter contre la prolifération du moustique tigre.

Le département des Landes est classé par arrêté interministériel dans la liste des départements « où les moustiques constituent une menace pour la santé des populations ». La Direction générale de la santé a par ailleurs placé le département des Landes au niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du Zika qui en comporte 6 :

Niveau albopictus 0	<ul style="list-style-type: none"> • 0a absence d'<i>Aedes albopictus</i> • 0b Présence contrôlée d'<i>Aedes albopictus</i> du 1^{er} mai au 30 novembre
Niveau albopictus 1	(niveau actuel des Landes) <i>Aedes albopictus</i> implanté et actif
Niveau albopictus 2	<i>Aedes albopictus</i> implanté et actif et présence d'un cas humain autochtone confirmé de transmission vectorielle de chikungunya, dengue ou Zika
Niveau albopictus 3	<i>Aedes albopictus</i> implanté et actif et présence d'un foyer de cas humains autochtones (définition de foyer : au moins 2 cas groupés dans le temps et l'espace)
Niveau albopictus 4	<i>Aedes albopictus</i> implanté et actif et présence de plusieurs foyers de cas humains autochtones (foyers distincts sans lien épidémiologique ni géographique entre eux)
Niveau albopictus 5	<i>Aedes albopictus</i> implanté et actif et épidémie <ul style="list-style-type: none"> • 5a répartition diffuse de cas humains autochtones au-delà des foyers déjà individualisés • 5b épidémie sur une zone élargie avec un taux d'attaque élevé qui dépasse les capacités de surveillance épidémiologique et entomologique mises en place pour les niveaux antérieurs et nécessite une adaptation des modalités de surveillance et d'action.

Le classement au niveau 1 entraîne la mise en place d'une déclinaison départementale du plan anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du Zika.

Les acteurs concernés par la mise en œuvre de ce plan

- **Le Préfet est responsable de la définition des actions de lutte contre les moustiques**

Un arrêté relatif aux modalités de mise en œuvre du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue dans le département est signé par le Préfet des Landes. Cet arrêté entérine la déclinaison départementale du plan national.

Une cellule départementale de gestion, placée sous l'égide du Préfet, permet la coordination de tous les acteurs impliqués dans la surveillance et la lutte contre le moustique tigre.

- **L'Agence régionale de santé assure l'organisation du signalement des cas suspects importés de chikungunya, de dengue et de Zika, des cas probables autochtones et cas confirmés, dans le cadre de la surveillance épidémiologique coordonnée par Santé publique France**

L'ARS assure l'information et la sensibilisation des praticiens déclarants potentiels du département (médecins généralistes et hospitaliers, pédiatres et laboratoires de biologie médicale), pour la mise en œuvre du signalement accéléré des cas suspects importés de chikungunya, de dengue et de Zika. Une information sera également adressée aux pharmaciens plus particulièrement sur les moyens de protection individuelle.

En effet, la surveillance épidémiologique des cas est basée sur les 3 dispositifs suivants :

- un dispositif de déclaration obligatoire (DO), par les professionnels de santé, de tous les cas confirmés, et cela toute l'année ;
- un dispositif de signalement accéléré qui permet aux médecins et aux laboratoires de signaler, à l'ARS, tout cas suspect (personne présentant des signes cliniques de la dengue, du chikungunya ou du virus Zika, ayant voyagé dans une zone à risque dans les 15 jours précédant la date du début des signes cliniques), avant même d'avoir reçu la confirmation biologique des résultats des examens ;
- un dispositif de recueil quotidien des résultats des laboratoires d'analyses biologiques, qui permet de « rattraper » les cas non déclarés par les 2 dispositifs précédents.

L'ARS réalise une investigation épidémiologique. Elle reçoit les signalements et valide les cas confirmés, en s'appuyant sur la cellule de Santé publique France en région (Cire). Elle suit ensuite les demandes de confirmation biologique. Elle s'assure que les **mesures de protection individuelle** pendant la période virémique (présence du virus dans le sang où une transmission vectorielle est possible) des malades confirmés ont été recommandées. Elle **signale** tout cas suspect validé au Département des Landes, pour mise en œuvre de l'enquête entomologique et des actions de lutte anti-vectorielle adéquates via son opérateur.

La cellule d'intervention en région de Santé Publique France (Cire) diffuse un bilan hebdomadaire de la surveillance épidémiologique renforcée aux acteurs concernés par la mise en œuvre du plan dans le cadre de son « Point épidémio ».

- **Le Département des Landes**

Le Département des Landes, dans le cadre du plan départemental anti-dissémination du chikungunya et de la dengue, met en œuvre et finance un **dispositif de surveillance entomologique et de lutte** contre le moustique tigre *Aedes albopictus*.

Pour 2018, le Département a décidé de confier ces opérations de suivi entomologique et de lutte anti-vectorielle à l'entreprise ALTOPICTUS (prestataire de démoustication, formation, conseil), qui est chargé à ce titre :

- de **surveiller l'implantation géographique d'*Aedes albopictus*** par un réseau de pièges pondoirs répartis sur plusieurs communes (entretien et relevés mensuels) et par l'examen des signalements citoyens effectués sur la plateforme nationale de signalement : www.signalement-moustique.fr ;
- des opérations de recherche de présence de moustique tigre (**enquêtes entomologiques**), à la demande de l'ARS, autour d'un cas suspect de dengue, de chikungunya ou de Zika, afin d'évaluer le risque de transmission vectorielle ;
- des opérations de **traitement insecticides de lutte anti-vectorielle à la demande de l'ARS en cas de détection d'*Aedes albopictus* dans les lieux identifiés avoir été fréquentés par une personne suspectée d'être atteinte du chikungunya, de dengue ou de Zika**, afin d'enrayer tout risque épidémique.

La cartographie des pièges pondoirs est élaborée en fonction des résultats de l'année précédente. Ainsi, 44 pièges ont été déployés en 2017 répartis sur 22 communes au total (40 pièges et 20 communes surveillées de manière simultanée) à raison de 2 pièges par communes. Le choix des lieux à surveiller se porte sur les communes les plus peuplées, les communes proches de communes colonisées, ... afin de repérer sa progression. Dans les communes, les pièges pondoirs sont installés en zones urbaines semi-denses, ainsi qu'à proximité des centres commerciaux.

La population concernée par un périmètre de traitement adulticide est informée au préalable, par une distribution d'affichettes et un placardage comme le prévoit le Plan national.

Le Département assure la totalité du financement de cette mission. En 2017, le budget dédié à ce dispositif a été de près de 37 500 € (le budget total est fonction de nombre d'enquêtes et/ou de traitements réalisés autour de cas humains de dengue, chikungunya et Zika, et du nombre de signalements citoyens).

- **Altopictus (prestataire de démoustication, formation, conseil)**

Altopictus est le prestataire auquel le Département des Landes confie ses actions de surveillance entomologique et de lutte contre le moustique tigre *Aedes albopictus* décrites ci-dessus.

Bilan de situation pour la saison 2017 dans les Landes

Bilan de la surveillance entomologique et épidémiologique dans les Landes pour 2017 :

- **11 nouvelles communes** sont classées en zone colonisée en 2017.
- **Au total, 17 communes du département sont classées comme en zone colonisée**, soit 5 % des communes des Landes (contre 2% en 2016). Ces communes concernent 25% de la population landaise (contre 17% en 2016).
- **La présence d'œufs de moustique tigre a été décelée dans 3 autres communes** (non classées comme colonisées en l'absence de 3 relevés positifs de pièges pondoires).
- Les pièges positifs sont situés, pour la plupart, dans des communes déjà colonisées ou à proximité immédiate de communes colonisées. Cela témoigne d'une colonisation de proche en proche ou en « tâche d'huile ».
- **28 signalements citoyens ont été reçus** dans le cadre de la veille citoyenne. 9 de ces signalements correspondaient effectivement à *Aedes albopictus* et ont permis de classer 8 nouvelles communes comme colonisées.
- Une bonne proportion des signalements sont positifs (9/23 en écartant les doublons et les signalements non étudiés - cas des communes déjà colonisées notamment).
- **7 signalements de cas humains suspects importés ont été reçus par** la Délégation départementale des Landes de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, dont 3 enregistrés hors du département, mais ayant circulé dans les Landes (64, 33 et 83). Parmi ces cas, **2 ont été invalidés et 1 sans risque de transmission vectorielle** (cas du 64). Les 4 cas suspects validés (dont cas du 33 et du 83) ont été signalés au Département pour enquêtes entomologiques.
- **4 signalements de cas humains validés comme suspects ou confirmés, importés**, ont été réalisés auprès du Département pour effectuer des investigations entomologiques.
- **13 enquêtes entomologiques** ont été réalisées autour de ces 4 cas.
- **6 traitements adulticides** ont été réalisés (Soorts-Hossegor (1) – Dax (1) – Saint-Paul-lès-Dax(4)) dans les lieux fréquentés par 2 cas (1 cas de dengue importé enregistré dans les Landes et 1 cas de chikungunya ayant contracté cette maladie dans le Var, enregistré dans ce département).
- **Parmi les cas suspects ayant circulé dans le département, 1 cas de dengue (enregistré dans les landes) a été confirmé**, ainsi qu'1 cas de dengue enregistré en Gironde et 1 cas de chikungunya ayant contracté cette maladie dans le Var et enregistré dans ce département.

Les maladies : chikungunya, dengue, Zika

La transmission de la dengue, du chikungunya et du Zika

Le moustique **n'est pas, en lui-même, porteur du virus** de la dengue, du chikungunya ou du Zika. **Il ne peut le transmettre que s'il a piqué, au préalable, une personne déjà infectée.**

Dans le cas du **Zika**, la maladie peut également se transmettre **par voie sexuelle** (cf. page 9)

Il n'y a pas, actuellement, d'épidémie de chikungunya, de dengue ou de Zika en France métropolitaine.

Cependant, à partir du moment où le moustique est présent le risque existe, mais il n'est pas systématique et repose sur la conjonction de plusieurs facteurs : il faut tout d'abord que le moustique, lors d'une piqûre, prélève du sang contenant le virus sur une personne malade (par exemple une personne malade revenant d'une zone où circule le virus). A l'occasion d'une autre piqûre, le moustique peut ensuite, sous certaines conditions, transmettre le virus à une personne saine.

Il faut donc prendre les mesures de protection collective et individuelle (voir « des gestes simples pour se protéger efficacement ») nécessaires pour limiter la prolifération des moustiques et prendre en charge les personnes qui seraient susceptibles d'être infectées pour prévenir toute épidémie.

Comment se manifeste la dengue ?

La dengue est une maladie virale transmise par la piqûre des moustiques du genre *Aedes* (moustique tigre). La dengue provoque de fortes fièvres accompagnées de maux de tête, de courbatures et d'une sensation de fatigue. Si dans la majorité des cas il n'y a pas de complications, la maladie peut cependant évoluer vers des formes sévères (dengue hémorragique en cas d'infections répétées).

Il n'existe pas de traitement antiviral spécifique de la dengue, ni de vaccin.

La prise en charge est donc centrée sur la surveillance et les traitements symptomatiques pour soulager la douleur et la fièvre. L'aspirine est toutefois contre indiquée par son action anti-agrégante plaquettaire, elle peut aggraver la situation.

Comment se manifeste le chikungunya ?

Le chikungunya provoque de fortes fièvres accompagnées de maux de tête. La fièvre élevée apparaît brutalement accompagnée de douleurs articulaires pouvant être intenses, touchant principalement les extrémités (poignets, chevilles, phalanges). L'évolution est le plus souvent favorable, sans séquelle, mais elle peut aussi évoluer vers une phase chronique marquée par des arthralgies (douleurs articulaires) persistantes. L'immunité acquise est durable.

Il n'existe pas de traitement antiviral spécifique, ni de vaccin. Le traitement est symptomatique (anti-douleurs, médicaments contre la fièvre).

Comment se manifeste le Zika ?

Suite à la piqûre de moustique, les symptômes apparaissent après un temps d'incubation allant de 3 à 12 jours. La majorité des personnes infectées par le virus (on estime 70 à 80 % des cas) ne développent aucun symptôme. Dans sa forme classique, le virus peut provoquer un syndrome pseudo-grippal et des éruptions cutanées possiblement prurigineuses avec ou sans fièvre, des douleurs articulaires, des douleurs musculaires, des conjonctivites, des maux de têtes, et des œdèmes des mains et/ou des pieds. La plupart des cas ne justifient pas d'hospitalisation.

Il n'existe pas de traitement antiviral spécifique, ni de vaccin.

Le traitement est avant tout symptomatique (traitement de chacun des symptômes) et repose notamment sur la prise d'antalgiques (comme le paracétamol), et le repos. L'utilisation d'aspirine est fortement déconseillée en raison des risques de saignement.

Il est important de consulter un médecin en cas de signes évocateurs, **tout particulièrement pour les femmes enceintes** compte-tenu du risque de complication chez l'enfant à naître.

Les supports d'information à diffuser largement

Des supports grand public

Une affiche, une carte postale, des bannières web, un article clé en main et une check-list pour prévenir la prolifération des moustiques chez soi sont téléchargeables sur le site de l'ARS [en cliquant ici](#).

Des exemplaires seront édités et mis à disposition des mairies, pharmacies, médecins généralistes, pédiatres et laboratoires d'analyses biologiques des communes les plus concernées par le moustique tigre dans les départements en niveau 1 (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Corrèze).



Des supports voyageurs

Une affiche, un flyer et un dépliant spécifique pour les voyageurs sont téléchargeables sur le site de l'ARS [en cliquant ici](#).

Ces supports seront transmis aux **aéroports et ports** des départements en niveau 1 ainsi qu'aux **centres santé des voyageurs**.

Un kit pédagogique pour l'information des enfants et de leurs enseignants



Une action de médiation pédagogique et de prévention à destination des enfants du cycle 3 a été lancée en 2017 par l'ARS Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec Cap Sciences, le Rectorat et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Gironde au sujet du moustique tigre. Ce projet éducatif favorise la découverte du vivant, éduque au développement durable et inscrit les élèves dans une démarche citoyenne.

Ce dispositif expérimental en Gironde en 2017 à vocation à se déployer plus largement.

Une information aux professionnels de santé

L'ARS va informer spécifiquement les professionnels de santé des départements en niveau 1 (établissements de santé, médecins, pharmaciens, pédiatres, laboratoires) en leur associant les supports de communication ainsi que des informations spécifiques pour la prise en charge des patients.

Des informations en ligne sur les sites internet

- de l'ARS : www.nouvelle-aquitaine.ars.fr
- de la Préfecture des Landes : www.landés.gouv.fr
- du Département des Landes : www.landés.fr

En savoir plus sur la dengue, le chikungunya et le Zika

- Ministère des affaires sociales et de la santé :
- Zika : <http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/virus-zika>
- Chikungunya : <http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/article/chikungunya>
- Dengue : <http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/article/la-dengue-information-et-prevention>
- Santé publique France : www.santepubliquefrance.fr

La population doit prendre conscience que le moustique tigre, une fois implanté ne peut être éradiqué par des traitements chimiques.

Seule la destruction de ses gîtes de ponte peut permettre d’agir sur sa densité et donc sur la nuisance qu’il génère.

Agir sur la densité de moustique en supprimant les gîtes larvaires permet également de limiter la propagation d’une éventuelle épidémie.

Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à cette lutte.